



# GRIESHEIM PRÈS-MOLSHEIM

Relevé des décisions du Conseil Municipal

Séance du vendredi, 18 mai 2018

Sous la présidence de M. Christophe FRIEDRICH, Maire

## REVISION DU POS EMPORTANT TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME – APPROBATION

Le conseil municipal approuve le projet de plu.

## REVISION DU POS EMPORTANT TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME – INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal :

- **DECIDE** d'instituer un droit de préemption urbain sur les zones urbaines (U) et d'urbanisation future (1AU et 2AU) délimitées par le PLU et figurant sur le plan annexé à la présente
- **RAPPELLE** que le droit de préemption urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une insertion légale dans deux journaux diffusés dans le département, conformément à l'article R211-2 du code de l'urbanisme.
- **RAPPELLE** que le périmètre du droit de préemption urbain sera annexé au dossier de PLU ou POS conformément à l'article R123-13 du code de l'urbanisme
- **RAPPELLE** qu'un registre sur lequel sont transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens sera ouvert en mairie et mis à la disposition du public conformément à l'article L213-13 du code de l'urbanisme

## AMENAGEMENT ET REHABILITATION DU PRESBYTERE ET ANNEXE : DEMANDE DE PERCEPTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM (CCPR)

Le conseil municipal :

- **ADOPTÉ** le plan définitif de financement tel que joint en annexe, lequel fait apparaître la participation de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim sous la forme d'un fonds de concours d'un montant de 19 050 € dans le cadre de l'opération aménagement et réhabilitation du presbytère ;
- **DEMANDE** à la Communauté de Communes des Portes de Rosheim, au titre de son dispositif de soutien aux projets des communes membres, le versement d'un fonds de concours à la commune de 19 050 € dans le cadre de l'opération relative à l'aménagement et la réhabilitation du presbytère ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **AMENAGEMENT DE LA RUE DU MOULIN**

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement de la rue du Moulin,
- **DECIDE** de lancer la consultation,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés à venir et tous les documents relatifs à ce dossier.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter tous les financeurs susceptibles de subventionner ce genre de projet

### **SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE MUSIQUE « LES JOYEUX »**

Le conseil municipal attribue une subvention de 250 € à l'association de musique « Les Joyeux » dans le cadre de la manifestation du 08 mai 2018.

### **DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Le conseil municipal prend acte de la démission d'un conseiller municipal.

### **DIVERS**

Informations concernant :

- Prochain conseil municipal : 29 juin 2018
- Vente terrain
- Défibrillateurs
- Projet Topaze
- 10 juin : tournoi de pétanque
- 23 juin : séminaire CCPR à Boersch
- Rapports d'activités SDIS + SDEA

Le Maire,

  


Christophe FRIEDRICH